



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2019
19 heures 00

BC/MG

N° 002405

Affaires Culturelles -
Prêt Numérique en
Bibliothèques (PNB) -
convention entre la
ville d'Apt et la
CCPAL

Affiché le :

Le mardi 26 mars 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Médiathèque-ludothèque municipale « La Halle aux Grains » fait partie d'un réseau de neuf médiathèques comprenant : Bonnieux, Goult, Joucas, Lacoste, Murs, Roussillon, Saignon et Saint Saturnin-lès-Apt. La convention de mise en réseau de ces médiathèques a été approuvée par délibération 1769 du 18 novembre 2014.

Madame le Maire précise que les ouvrages proposés au prêt à l'ensemble des adhérents du réseau (romans, CD, DVD, magazines) font partie d'un fonds de documents déjà intégrés dans un catalogue commun géré par un logiciel bibliothéconomique : « Orphée ».

Madame le Maire informe que depuis début mars 2019, la médiathèque d'Apt peut prétendre à bénéficier des services numériques offerts par le Service Livre et Lecture de Vaucluse (anciennement Bibliothèque Départementale de Prêt). Cette offre numérique « Vivre connectés » propose : autoformation, presse, films, espace jeunesse, mais pas encore de livres numériques à ce jour.

Madame le Maire propose de continuer à diversifier l'offre en permettant aux lecteurs d'emprunter des livres numériques, pour :

- **lutter contre la fracture numérique et faire évoluer les pratiques.** C'est donc en lien étroit avec ses missions en matière de culture, de connaissance et d'information, de loisirs, de développement des pratiques culturelles, que la médiathèque s'inscrit résolument dans son temps en proposant cette offre

- **prolonger l'accès à ses ressources** en dehors des heures d'ouverture qui, bien que nombreuses ne peuvent satisfaire tous les usagers,

- développer **un service de qualité et innovant** permettant de « conquérir » de nouveaux publics,

- **développer l'accessibilité** aux **personnes empêchées de lire** (personnes malvoyantes, troubles cognitifs, tels que des troubles « Dys » ou autres).

Ce service est possible en bibliothèques via le dispositif « Prêts Numériques en Bibliothèques » (PNB) : dispositif interprofessionnel (éditeurs, libraires, bibliothèques) initié par Dilicom et soutenu par le Centre National du Livre pour promouvoir la diffusion du livre numérique.

Considérant que la mise en place de ce service nécessite de désigner un seul interlocuteur pour représenter les 9 médiathèques du réseau auprès des différentes instances partenaires (PNB, Dilicom, libraire, gestionnaire du logiciel Orphee),

Considérant que la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon accepte d'assurer le portage administratif de ce projet, de prendre en charge les frais et de refacturer ces frais aux communes dont les médiathèques participent au dispositif,

Considérant que les frais de mise en service au cours de la première année (section investissement programme 1004 art. 2051) peuvent être estimés à 1550 € soit 172 €HT pour chaque bibliothèque (la DRAC peut financer à hauteur de 80%) et que les frais de fonctionnement s'élèvent annuellement à 182,50€ soit 20,30 €HT pour chaque bibliothèque (hors achats de livres numériques),

Madame le Maire présente le projet de Prêt Numérique en Bibliothèque, à conventionner entre la ville d'Apt et la CCPAL, et propose à l'assemblée de délibérer pour l'approuver,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le projet de Prêt Numérique en Bibliothèque tel qu'il lui a été présenté.

Constate, que le portage administratif de ce projet impose un interlocuteur unique.

Précise, que les neuf collectivités adhérentes au réseau des médiathèques doivent confier à la Communauté de Communes du pays d'Apt Luberon ce portage administratif.

Autorise Madame le Maire à négocier, conclure et signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI